

SÉANCE
EXTRAORDINAIRE

*PROVINCE DE QUEBEC
M.R.C. DE RIVIERE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE*

22 DÉCEMBRE 2014

PROCES-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue à la caserne incendie lundi 22 DÉCEMBRE 2014, à 20 heures, à laquelle sont présent(e)s les membres du conseil suivants :

MONSIEUR STÉPHANE DUMONT
MONSIEUR SIMON LAVOIE
MADAME GINETTE CARON
MONSIEUR GUILLAUME POTVIN
MONSIEUR FRANÇOIS FILION
MONSIEUR ROBERT LEGAULT

tous membres du Conseil siégeant sous la présidence de :

MADAME URSULE THÉRIAULT, mairesse.

Le secrétaire-trésorier est également présent.

Il est tout d'abord constaté que la présente séance a été dûment convoquée, conformément à la loi.

Suite à la lecture de l'avis spécial de convocation, il est proposé par madame Ginette Caron et résolu unanimement d'en accepter le contenu.

14.12Sp2.4.1.

Prévisions budgétaires 2015

ATTENDU QU'en vertu de l'article 954 du Code municipal, le conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière 2015 et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figure;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte a pris connaissance des prévisions des dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guillaume Potvin et adopté à l'unanimité des membres du conseil, ce qui suit :

Que le Conseil est autorisé à faire les dépenses suivantes pour l'année financière municipale 2015 et à approprier les sommes nécessaires, à savoir :

DÉPENSES

Administration générale :	344 710 \$
Sécurité publique :	249 955 \$
Transport routier :	553 756 \$
Hygiène du milieu :	269 661 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire :	107 707 \$
Logement social :	7
000 \$	
Loisirs et culture :	196 439 \$
Frais de financement (capital et intérêts) :	648 000 \$
<u>TOTAL DES DÉPENSES D'OPÉRATIONS :</u>	<u>2 377 228 \$</u>

AFFECTATIONS

Surplus accumulé non affecté :	16 194 \$
Surplus accumulé affecté - Ex-Village :	0 \$
Surplus accumulé affecté - Ex-Paroisse :	0 \$
Surplus accumulé affecté - Loisirs :	0 \$
Surplus accumulé affecté - Petite séduction	0 \$
Réserve - Fonds de roulement :	0 \$
<u>TOTAL DES AFFECTATIONS :</u>	<u>16 194 \$</u>

TOTAL DES DÉPENSES MOINS AFFECTATIONS : **2 361 034 \$**

Que le Conseil est autorisé à percevoir les revenus suivants devant lui permettre d'assumer les dépenses prévues, à savoir :

RECETTES

A) RECETTES SPÉCIFIQUES :

Compensations pour services municipaux :	456 028 \$
Autres recettes de source locale :	185 576 \$
Subventions gouvernementale (transferts) :	540 568 \$
Paiements tenant lieu de taxes :	46 550 \$

TOTAL DES RECETTES SPÉCIFIQUES : **1 228 722 \$**

B) RECETTES BASÉES SUR LE TAUX DE TAXATION :

Pour combler la différence entre le total des dépenses prévues et le total des recettes spécifiques :

Une taxe foncière générale de 0.6542 \$ par 100 \$ d'évaluation

sera prélevée en 2015 sur l'ensemble des valeurs imposables de L'Isle-Verte.

- l'évaluation totale imposable des immeubles de la Municipalité de L'Isle-Verte, soit sur 115 827 900 \$

- 115 827 900 \$ x 0.6542 \$/100 \$: **757 729 \$**

Une taxe foncière générale de 0.1613 \$ par 100 \$ d'évaluation sera prélevée en 2015 sur l'ensemble des valeurs imposables de L'Isle-Verte pour l'ensemble des services de la M.R.C. de Rivière-du-Loup

- 115 827 900 \$ x 0.1613 \$/100 \$: **186 779 \$**

Une taxe foncière spéciale de 0.0243 \$ par 100 \$ d'évaluation sera prélevée en 2015 sur l'ensemble des valeurs imposables de L'Isle-Verte pour acquitter les frais de financement annuels d'un camion incendie (autopompe).

- 115 827 900 \$ x 0.0243 \$/100 \$: **28 173 \$**

Une taxe foncière générale de 0.0925 \$ par 100 \$ d'évaluation sera prélevée en 2015 sur l'ensemble des valeurs imposables de L'Isle-Verte pour les frais à assumer pour les services policiers.

- 115 827 900 \$ x 0.0925 \$/100 \$: **107 170 \$**

Une taxe foncière spéciale de 0.0186 \$ par 100\$ d'évaluation sera prélevée en 2015 sur l'ensemble des valeurs imposables de L'Isle-Verte pour défrayer une partie des nouveaux services d'égouts et d'aqueduc.

- 115 827 900 \$ x 0.0186 \$/100 \$: **21 562 \$**

Une taxe foncière spéciale de 0.0197 \$ par 100\$ d'évaluation sera prélevée en 2015 sur l'ensemble des valeurs imposables de L'Isle-Verte pour acquitter les frais de financement annuels d'un camion de voirie.

- 115 827 900 \$ x 0.0197 \$/100 \$: **22 786 \$**

Une taxe foncière spéciale de 0.0167 \$ par 100\$ d'évaluation sera prélevée en 2015 sur l'ensemble des valeurs imposables de L'Isle-Verte pour acquitter les frais de financement annuels d'une aide financière accordée au projet immobilier (Les habitations populaires de L'Isle-Verte).

- 115 827 900 \$ x 0.0167 \$/100 \$: **19 385 \$**

Une taxe foncière spéciale de 0.0042 \$ par 100\$ d'évaluation

sera prélevée en 2015 sur l'ensemble des valeurs imposables de L'Isle-Verte pour défrayer une partie du coût des travaux de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout traversant la rivière Verte.

- 115 827 900 \$ x 0.0042 \$/100 \$: 4 922 \$

TOTAL DES RECETTES BASÉES SUR LA TAXATION : 1 281 913 \$

TOTAL DES RECETTES (A+B) : 2 301 202 \$

Que le conseil municipal accorde un escompte au taux de 3 % sur tout compte de taxes annuel acquitté, en entier, dans les dix (10) jours de la date de son envoi.

Que le conseil municipal établisse à 10 % le taux d'intérêt pour les taxes dues à la Municipalité de L'Isle-Verte pour l'exercice financier 2015 auquel s'ajoute une pénalité au taux de 5 %.

Que le conseil municipal établisse à 15 % le taux d'intérêt pour tous les autres types de comptes dus à la Municipalité de L'Isle-Verte pour l'exercice financier 2015.

Que le conseil municipal fixe les modalités de paiement suivantes pour le paiement des taxes foncières et tarifs municipaux de l'exercice financier 2015 :

Lorsque le montant total des taxes foncières et des tarifs municipaux est égal ou supérieur à 300,00 \$, celles-ci peuvent être payées, au choix du débiteur, en un versement unique, en deux, en trois, en quatre, en cinq, ou en six versements égaux.

Que le conseil municipal établisse les échéances de paiements de la façon suivante :

Le versement unique ou le premier versement du total de toutes les taxes municipales (y compris les tarifs) doit être effectué au plus tard le trentième jour qui suit l'expédition du compte. Le deuxième versement doit être effectué au plus tard le quarante-cinquième jour qui suit le trentième jour de l'expédition du compte. Le troisième versement doit être effectué au plus tard le quarante-cinquième jour qui suit l'écoulement du délai au cours duquel peut être effectué le deuxième versement, le quatrième versement doit être effectué au plus tard le quarante-cinquième jour qui suit l'écoulement du délai au cours duquel peut être effectué le troisième versement. Le cinquième versement doit être effectué au plus tard le quarante-cinquième jour qui suit l'écoulement du délai au cours duquel peut être effectué le quatrième versement. Le sixième versement doit être effectué au plus tard le quarante-cinquième jour qui suit

l'écoulement du délai au cours duquel peut être effectué le cinquième versement.

Que le conseil municipal permette à ce que les modalités et échéances de paiements, ci-haut mentionnées s'appliquent également aux suppléments de taxes municipales et tarifs pouvant être imposés suite à une correction du rôle d'évaluation.

Que le conseil municipal décrète que suite à un versement non effectué dans le délai prescrit, seul le montant du versement échu est exigible immédiatement.

14.12Sp2.4.2.

Programme triennal des dépenses en immobilisations

Il est proposé par monsieur Simon Lavoie et adopté à l'unanimité des membres du conseil que la Municipalité de L'Isle-Verte adopte le programme de dépenses en immobilisations suivant pour les exercices financiers 2015-2016-2017.

Projet 14-01 visant des travaux de mise aux normes en matière d'eau potable

Coût estimé : 3 443 589 \$
Années de réalisation : expertises débutées en 2007 et dont la réalisation est prévisible en 2015-2016 si l'on obtient un financement adéquat.
Sources probables de financement : emprunt à long terme, subventions gouvernementales et surplus de l'ex-village.

Projet 14-01 visant l'agrandissement du garage municipal

Coût estimé : 358 850 \$
Années de réalisation : planification en 2012 et un début de construction en 2013.
Sources probables de financement : recettes de taxes, surplus accumulés et subventions gouvernementales.

Projet 14-02 visant des travaux de revêtement bitumineux

Coût estimé : 450 000 \$
Années de réalisation : à compter de 2015 et progression sur l'ensemble des années subséquentes.
Sources probables de financement : excédents de fonctionnements non affectés.

Projet 14-03 visant des travaux d'aménagement d'un parc municipal

Coût estimé : 535 487 \$
Années de réalisation : travaux amorcés depuis 2011 et dont la continuité se poursuivra en fonction des possibilités de financement.

Source probable de financement : réserve financière en loisirs et subventions gouvernementales.

Projet 14-04 visant la remise en état de citernes à eau (protection incendie)

Coût estimé : 69 652 \$

Années de réalisation : travaux débutés en 2011 qui se poursuivront dans les années subséquentes.

Source probable de financement : surplus de l'ex-paroisse.

Projet 14-05 visant le remplacement du camion-citerne

Coût estimé : 150 000 \$

Années de réalisation : le processus de remplacement se concrétisera au cours du premier trimestre de l'année 2015.

Source probable de financement : emprunt à long terme.

Projet 14-06 visant des travaux de révision de la réglementation d'urbanisme

Coût estimé : 15 000 \$

Années de réalisation : le processus de révision de la réglementation d'urbanisme s'amorcera en 2015 et consistera à s'adjoindre des ressources externes nous permettant de revoir certaines dispositions de notre réglementation.

Source probable de financement : recettes de taxes.

Projet 14-07 visant l'agrandissement du garage municipal

Coût estimé : 204 510 \$

Années de réalisation : le début de construction s'est amorcé en 2013 et devrait se poursuivre graduellement au cours des années 2016 et 2017.

Sources probables de financement : recettes de taxes et subventions gouvernementales.

14.12Sp2.8.

Levée de la séance

À 21 h 15, il est proposé par monsieur Robert Legault et adopté unanimement que la séance soit levée.

MAIRESSE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER